



Demande de subvention n° de dossier .	
	A compléter par l'administration

Veuillez-vous référer aux conditions détaillées dans la directive consultable sous <u>www.vufflens-la-ville.ch</u> rubrique « PECC »



Subvention(s) sollicitée(s)

Remplacement d'une haie monospécifique par une haie vive

Arrachage: ☐ Thuyas ☐ Laurelles Autres: ☐ Plantes envahissantes (préciser):				
Nombre de mètres linéaires existants à remplacer :				
Remplacement par (essence / nombre - selon liste du Canton de Vaud) :				
	••			
Début des travaux : Fin des travaux :				
Coût des travaux : CHF				
Travaux réalisés par (entreprise ou privé) :				
Subvention cantonale obtenue : CHF				
Plantation d'arbres ou arbustes				
Nombre d'arbres et/ou arbustes plantés :	••			
Liste des arbres et/ou arbustes plantés : <u>selon liste du Canton de Vaud</u>				
Début des travaux : Fin des travaux :	••			
Coût des travaux : CHF				
Coût des travaux : CHF Travaux réalisés par (entreprise ou privé) :				

- l'entretien sera effectué de manière extensive (la taille et l'entretien sont réduits au strict nécessaire et réalisés en dehors des périodes de nidification des oiseaux et sans traitements phytosanitaire);
- je m'engage à ne pas arracher les nouveaux arbres ou arbustes pendant au moins 8 ans, et à remplacer les arbres ou arbustes qui meurent la première année qui suit la plantation.



<u>Annexes obligatoires à fournir</u>:

- 1- Avec la demande d'octroi de subvention :
- offre de l'entreprise avec description travaux (arrachage / plantation, liste espèces et quantité arbustes arrachés / plantés, etc.);
- plan de situation, avec indication de l'/les emplacement/s du projet ;
- photo(s) de la situation actuelle.
- 2- Pour le versement de la subvention :
- facture finale des travaux ;
- courrier confirmant la décision de paiement de la subvention cantonale ;
- photo(s) après travaux.

Remplacement de surfaces imperméables par des surfaces perméables

Type de surface ex	kistante à remplacer :	
□ Béton	☐ Bitume	
☐ Autre surface ir	nperméable (préciser)	
Superficie totale à	perméabiliser (en m²):	
☐ Revêtements, n	, ,,	tion) : s, pesettes, concassés, etc.) és sur lit de gravier ou de sable à joints ouverts,
•	llisées (prairie fleurie, gazo	n fleuri, etc.)
Début des travaux	:	Fin des travaux :
Coût estimé des tr	avaux : CHF	
Entreprise réalisar	nt les travaux :	

Annexes obligatoires à fournir :

- 1- Avec la demande d'octroi de subvention :
- offre de l'entreprise avec une description détaillée des travaux
- plan de situation, avec indication de l'/les emplacement/s des travaux
- photo(s) de la situation actuelle
- 2- Pour le versement de la subvention :
- Facture finale
- Photo(s) après travaux



Elimination de nids de frelons asiatiques*

Date de l'élimination :
Coût des travaux : CHF
Travaux réalisés par :
*la demande est à adresser directement à l'Administration communale accompagnée de la procédure fournie par la Task force cantonale et de la facture d'exécution des travaux dans ur délai d'un mois dès réception de ladite facture.
Estimation de la subvention totale (n'engage pas l'Administration) : CHF :
* Les subventions communales offertes dans ce thème, excepté l'élimination de nids de frelons asiatiques, sont cumulables entre elles à concurrence d'un montant cumulé maximal de CHF 5'500pour un même ménage/bâtiment.
Le présent formulaire est retourné dûment rempli et daté avec les annexes obligatoires demandées à l'Administration communale, dans un délai de 1 mois avant le début des travaux. La décision d'octro est communiquée par écrit.
Le/la soussigné/e confirme avoir pris connaissance des conditions spécifiques détaillées dans la « Directive concernant les subventions octroyées dans le cadre du Fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable » (voir sous www.vufflens-la-ville.ch) et confirme l'exactitude des indications ci-dessus.
Lieu et date :



Espace réservé à la Municipalité

Subvention(s) accordée(s) :					
¹ Remplacement d'une haie monospécifique par une haie vive :		□ Non			
² Plantation d'arbres ou arbustes :		☐ Non			
³ Remplacement de surfaces imperméables par					
des surfaces perméables	□ Oui	□ Non			
⁴ Élimination de nids de frelons asiatiques :		□ Non			
Motif(s) du refus :					
Montant(s) de la (des) subvention(s) : ¹ CHF					
2CHF					
3CHF					
⁴ CHF					
Remarque(s) :					
Au nom de la Municipalité					
Le Syndic	•	La Secrétaire :			
O. Duperr	ut	M. Hilpert			